



Convention internationale  
sur l'élimination  
de toutes les formes  
de discrimination raciale

Distr.  
GENERALE

CERD/C/278/Add.1/Corr.1

12 avril 1996

FRANCAIS SEULEMENT

COMITE POUR L'ELIMINATION  
DE LA DISCRIMINATION RACIALE

EXAMEN DES RAPPORTS PRESENTES PAR LES ETATS PARTIES  
CONFORMEMENT A L'ARTICLE 9 DE LA CONVENTION

Dixièmes rapports périodiques que les Etats parties  
devaient présenter en 1995

Additif

REPUBLIQUE DU ZAIRE\*

CORRIGENDUM

Le présent document est publié comme corrigendum à la note  
de bas de page de la page de garde du document CERD/C/278/Add.1.

[10 mars 1996]

\* Le présent document constitue le dixième rapport périodique  
qui devait être présenté le 21 mai 1995.

Les 3ème, 4ème, 5ème, 6ème, 7ème, 8ème et 9ème rapports  
périodiques de la République du Zaïre, regroupés dans un seul et  
même document, figurent dans le document CERD/C/278/Add.2. Il n'a  
pas encore été examiné par le Comité.

Le 2ème rapport périodique de la République du Zaïre, et les  
comptes-rendus analytiques des séances du Comité où ce rapport  
a été examiné figurent dans les documents CERD/C/46/Add.4 et  
CERD/C/SR/486-487.